

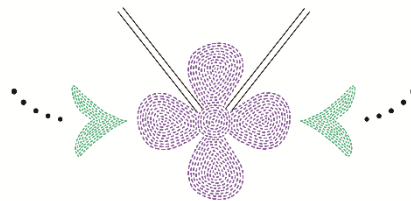
National Inquiry into
Missing and Murdered
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale
sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées

**Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones
disparues et assassinées
Processus de consignation de la vérité
Consignation des déclarations
1^{re} partie**

**Centre culturel Kwanlin Dün
Whitehorse (Yukon)**



PUBLIC

1^{er} juin 2017

Déclaration – Volume 4

Karin Stephens, relativement à Shirley Stephens

**Déclaration recueillie par Fanny Wylde,
avocate de la Commission**

CHAREST REPORTING SERVICES

II

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Déclaration Volume 4	
Témoïn : Karin Stephens.	1
Certification de la sténographe judiciaire.	14

Responsable de la consignation des déclarations : Fanny Wylde,
avocate de la Commission

Documents présentés par le témoin :

Pièce 1 : *SCÉLLÉ le 25 octobre 2018 par ordre de la commissaire
en chef

Marion Buller* Rapport du Coroner (11 pages recto
verso)

Pièce 2 : Photographies (2 pages)

Pièce 3 : Déclaration écrite de la personne qui dépose la
déclaration (1 page)

III

AVERTISSEMENT

La présente transcription contient des informations qui ont dû être caviardées en vertu de la règle 55 du document Orientation juridique : Règles de pratique respectueuses, qui prévoit « Le pouvoir discrétionnaire de caviarder l'information personnelle de nature sensible lorsqu'elle n'est pas essentielle aux éléments de preuve à fournir avant de distribuer l'information aux parties. Lorsqu'elle divulguera ce type d'information, l'Enquête nationale tiendra compte à la fois de l'intérêt public et du préjudice qui pourrait être causé à la personne dont il est question. »

Déclaration - Publique 1
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 1^{er} juin 2017

2 Whitehorse (Yukon)

3
4 FANNY WYLDE : Bonjour, Karin.

5 MME. STEPHENS : Bonjour.

6 FANNY WYLDE : Avant d'écouter votre histoire, les commissaires aimeraient
7 vous offrir du tabac. Accepteriez-vous ce cadeau?

8 MME. STEPHENS : Je vous remercie.

9 FANNY WYLDE : D'accord. Avant que nous ne commencions, pouvez -- préférez-
10 vous témoigner sur la foi d'un serment ou d'une déclaration solennelle?

11 MME. STEPHENS : Dois-je prêter serment sur la Bible?

12 FANNY WYLDE : Non. Si c'est votre choix, vous pouvez faire une simple
13 déclaration si vous le souhaitez.

14 MME. STEPHENS : Bien sûr.

15
16 KARIN STEPHENS a prêté serment.

17
18 FANNY WYLDE : Alors, que souhaitez-vous dire aux commissaires aujourd'hui?

19 MME. STEPHENS : Je veux simplement partager l'histoire de ma mère.

20 FANNY WYLDE : D'accord.

21 MME. STEPHENS : Mmm. Et aussi poser certaines questions au sujet de
22 l'enquête et de sa mort.

23 FANNY WYLDE : D'accord. Comment s'appelait votre -- votre mère?

24 MME. STEPHENS : Shirley Anne Stephens.

25 FANNY WYLDE : Bien. Vous pouvez y aller [inaudible]

Déclaration - Publique **2**
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 Lisez votre document, ou -- MS. STEPHENS : Oui. Je -- oui. Sinon, je vais

2 -- FANNY WYLDE : Allez-y.

3 MME. STEPHENS : -- m'éparpiller. Je veux juste dire que je suis ici pour
4 honorer la vie et la mémoire de ma mère en demandant que son nom soit
5 ajouté à la liste, qui s'allonge malheureusement rapidement, des familles
6 pour lesquelles le système de justice a mené des enquêtes limitées, bâclées
7 ou même n'a fait aucune enquête.

8 Ma mère s'appelait Shirley Anne Stephens. Elle est née le 9 janvier 1937,
9 fille de Florence et de George Bruce [*sic*] du nord de Vancouver, C.-B. Elle
10 était la quatrième d'une famille de 16 enfants. Elle n'a pas toujours eu
11 la vie facile, mais elle faisait l'impossible pour traiter les autres avec
12 bienveillance. Elle avait toujours un sourire et un énorme -- je ne sais
13 comme dire -- juste un « salut ». Elle disait toujours « Salut toi, mon
14 beau ou ma belle ». Elle le disait fort et -- et à tous ceux qu'elle
15 rencontrait.

16 Mes cousins se souviennent d'elle comme quelqu'un qui faisait en sorte
17 que chacun se sente spécial et aimé. Ils disent tous qu'elle sentait très
18 bon. Tout le monde disait qu'elle avait un magnifique sourire, qu'elle
19 était drôle et que son rire était contagieux. La plupart du temps, elle
20 menait une vie pétillante et bien remplie. Voici une citation de l'une de
21 ses nièces :

22

23 « Mon Dieu, elle était magnifique. J'étais toujours tellement contente
24 quand j'apprenais qu'elle viendrait nous rendre visite. Lorsque j'étais

Déclaration - Publique 3
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 enfant, son esprit indépendant, sa beauté et son énergie positive me
2 fascinaient. Depuis, son influence m'anime. »

3

4 Je me souviens que ma mère a été là pour les personnes âgées pendant toute
5 sa vie. Elle --elle était comme sa Popote roulante, mais elle ne se
6 contentait pas d'apporter des repas. Elle s'assurait que les gens sortent
7 ou puissent se rendre à différents événements et qu'ils ne restaient pas
8 seuls à la maison. C'était aussi une personne-ressource pour ceux qui
9 avaient besoin d'une oreille compatissante.

10 Malheureusement, les hommes dans la vie de ma mère n'étaient pas toujours
11 parfaits. Elle avait tendance à être attirée par ces hommes qui finissaient
12 par l'utiliser ou abuser d'elle. C'est peut-être en raison des abus qu'elle
13 avait subis quand elle était jeune.

14 La dernière personne avec qui elle était en couple -- une relation qui
15 s'est terminée un certain temps avant son décès -- était l'un de ces
16 abuseurs. Nous avons découvert qu'il avait dans sa maison certains biens
17 qui appartenaient à ma mère, principalement ses armes à feu -- ma mère
18 aimait beaucoup la chasse. Un autre ami a dit que ces biens étaient dans
19 la maison de ma mère avant sa disparition. Pourtant, la GRC ne l'a pas
20 considéré comme un suspect et il n'a pas retourné les armes à feu.

21 Ma mère s'est noyée dans la rivière Yukon. C'est un fait incontesté. La
22 façon dont elle s'est retrouvée dans la rivière n'a jamais fait l'objet
23 d'une enquête approfondie.

Déclaration - Publique **4**
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 Trop de questions sont restées sans réponse. À l'époque, je n'étais pas
2 en mesure et je n'étais pas capable d'exiger plus de détails, plus de
3 renseignements.

4 Des années plus tard, lorsque j'ai demandé une copie du rapport de police
5 sur le décès de ma mère, on m'a répondu que les documents avaient déjà été
6 détruits. Les rapports médicaux n'ont pas été rendus publics et je n'en ai
7 pas appris plus jusqu'à ce que je découvre beaucoup plus tard que le rapport
8 du coroner existait encore. Ce n'est que tout récemment, avec l'aide d'un
9 ami proche, que j'ai pu obtenir une copie de ce rapport qui heureusement
10 contenait encore une copie du rapport de police.

11 Le rapport ne contenait aucun suivi sur l'enquête limitée qui avait été
12 menée, laissant encore plus de questions sans réponse. Dans le rapport du
13 coroner, l'évaluation du temps écoulé entre la réception du corps et les
14 conclusions du rapport démontrait clairement que le coroner n'avait pas
15 l'intention de demander une enquête.

16 Même s'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour le prouver hors de
17 tout doute raisonnable, le coroner a conclu qu'elle s'était suicidée. Je
18 voudrais demander que ce soit officiellement modifié. J'aimerais aussi que
19 le groupe ethnique de ma mère soit changé. Elle n'était pas de race blanche
20 -- non pas que ce soit une insulte, mais ma mère était très fière de ses
21 racines autochtones, Tsleil-Waututh et Metis du Manitoba.

22 Je pense que dans tout cela -- comme beaucoup de familles, j'aimerais
23 entendre la GRC et les bureaux du coroner s'excuser auprès des familles de
24 tout le Canada pour leur absence totale d'intérêt. Je sais que je vis dans
25 un monde utopique, mais je pense que chacun mérite le même respect et la

Déclaration - Publique 5
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 même dignité, peu importe la couleur de sa peau ou son statut social. Je
2 veux voir qu'on met fin à l'indifférence. Je comprends que chacun a sa
3 propre façon d'aborder les événements qui surviennent et que ce n'est pas
4 tout le monde qui peut poursuivre sa vie. Cependant, cette reconnaissance
5 officielle aidera peut-être certaines familles à trouver la voie de la
6 guérison.

7 Il y a encore beaucoup trop de la violence latérale. Nous pouvons dire
8 que nous ne serons pas comme notre mère ou comme notre père, mais sans
9 encadrement, comment pouvons-nous progresser?

10 FANNY WYLDE : Je vous remercie, Karin. Voulez-vous également déposer votre
11 témoignage par écrit?

12 MME. STEPHENS : Je vous remercie.

13 FANNY WYLDE : Nous allons donc le présenter aux commissaires. Je voudrais
14 également revenir sur l'histoire de votre mère. Vous avez dit qu'elle fait
15 l'objet d'abus à plusieurs reprises. Pouvez-vous m'en dire plus à ce sujet?
16 De quel genre d'abus s'agissait-il? N'avait-t-elle pas fréquenté un
17 pensionnat indien?

18 MME. STEPHENS : Non, les frères et sœurs de ma mère -- désolée --

19 FANNY WYLDE : Allez-y.

20 MME. STEPHENS : -- étaient dans ce qui était appelé selon moi -- une école
21 catholique, un peu comme un externat, pas vraiment un pensionnat indien.

22 FANNY WYLDE : Mmm.

23 MME. STEPHENS : Je pense que ma grand-mère y est allée.

24 FANNY WYLDE : Et les abus -- quel type d'abus a-t-elle subi?

25 MME. STEPHENS : Ça commencé avec son frère.

Déclaration - Publique **6**
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 FANNY WYLDE : Bien.

2 MME. STEPHENS : Oui. Puis ça s'est poursuivi, avec les hommes qu'elle
3 fréquentés ou mariés...

4 FANNY WYLDE : Quel âge aviez-vous lorsque votre mère est décédée?

5 MME. STEPHENS : 23 ans. Merci.

6 FANNY WYLDE : Bien. Vous aviez 23 ans. Pouvez-vous expliquer aux
7 commissaires la manière dont cet incident a affecté votre vie, de quelle
8 façon a-t-il affecté votre vie?

9 MME. STEPHENS : Eh bien, mon premier mari -- je l'appelais « mon mari »,
10 mon conjoint. Nous étions fiancés -- est décédé trois mois avant les
11 événements, en mai 1980. Je ne me souviens donc pas de grand-chose. Mes
12 tantes m'ont dit que j'avais cela plutôt bien, mais je ne me souviens pas
13 bien [inaudible], pas mal brisée alors, donc -- oui.

14 FANNY WYLDE : Vous avez parlé de la GRC. Ils ont dit -- à votre avis, ils
15 n'ont pas enquêté convenablement. Ont-ils ouvert un dossier d'enquête --

16 MS. STEPHENS : Oui.

17 FANNY WYLDE : -- et enquêté -- ont-ils mené une enquête?

18 MME. STEPHENS : Oui.

19 FANNY WYLDE : Bien. Aimeriez-vous présenter -

20 MS. STEPHENS : Oui, merci.

21 FANNY WYLDE : -- ce dossier de police pour que les commissaires puissent
22 le voir?

23 MME. STEPHENS : Oui.

24 FANNY WYLDE : Parfait. Puis-je feuilleter le rapport de police?

Déclaration - Publique 7
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 MME. STEPHENS : Mmm. C'est plutôt une combinaison du rapport du coroner
2 et du rapport de police.

3 FANNY WYLDE : D'accord. D'abord, vous avez dit que vous aviez demandé les
4 rapports et que la réponse que vous aviez obtenue était négative; exact?

5 MME. STEPHENS : Comme je l'ai dit, vous savez, à l'époque je n'étais pas
6 dans un état d'esprit qui me permettait de savoir ce qu'il fallait faire
7 ni comment obtenir des réponses. Puis, lorsque je me -- me suis finalement
8 ressaisie, j'ai commencé à poser des questions et à demander des rapports.
9 C'est alors qu'on m'a dit que le rapport de police n'était plus disponible.
10 Je n'ai jamais pensé qu'il pouvait être séparé et distinct du rapport du
11 coroner. Je n'ai donc jamais vraiment poussé plus loin. Plus tard, au --
12 au travail, j'ai découvert qu'il y avait encore un rapport du coroner qui
13 était disponible.

14 FANNY WYLDE : Comment avez-vous découvert que le rapport du coroner était
15 disponible?

16 MME. WYLDE : Comment exactement avez-vous fait cette découverte --
17 quelqu'un a communiqué avec vous ou...?

18 MME. STEPHENS : Non, en fait, c'était parce que je travaillais dans le
19 service où il -- il était conservé.

20 Je travaillais là.

21 MME. WYLDE : D'accord.

22 MME. STEPHENS : Je n'ai pas été assez futée pour en demander une copie.
23 De toute façon, je ne l'aurais probablement pas eue.

Déclaration - Publique **8**
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 MME. WYLDE : Pouvez-vous expliquer aux commissaires les circonstances dans
2 lesquelles votre mère est décédée? Avait-elle disparu depuis quelques jours
3 avant qu'on ne la retrouve? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? -

4 MME. STEPHENS : Non, ma mère était allée -- d'après ce que j'ai compris,
5 ma mère était allée au bar pour boire et avait quitté le bar et c'était la
6 dernière -- il est écrit dans le rapport que la GRC avait été appelée parce
7 que quelqu'un avait perdu conscience dans le stationnement du bar, mais ce
8 n'était pas ma mère.

9 MME. WYLDE : D'accord.

10 MME. STEPHENS : En effet, ce n'était pas ma mère.

11 Je suppose donc que le sac à main de ma mère a été retrouvé dans le
12 stationnement. En plus, sa voiture était toujours là.

13 Je ne suis pas certaine si c'était un jour plus tard ni comment...

14 Un ami a indiqué qu'elle n'était pas à la maison.

15 MME. WYLDE : Puisque je n'ai pas -- puisque je viens de recevoir le rapport
16 du coroner ainsi que le rapport de police, pouvez-vous me donner plus de
17 détails sur la façon dont on l'a retrouvée, était-ce quelqu'un de la famille
18 qui a appelé la GRC pour la rechercher ou...?

19 MME. STEPHENS : Non. C'était un ami de la famille qui a dit qu'elle --
20 que c'était très inhabituel de sa part, elle n'aurait pas laissé son
21 véhicule ou son sac à main là. Je pense qu'il est mentionné qu'il était
22 inhabituel pour elle de ne pas rentrer chez elle parce qu'elle avait deux
23 chiens à la maison.

24 Donc, je pense donc que c'est cet ami qui a fait le premier rapport. Un
25 de ses amis a fait le premier rapport de disparition.

Déclaration - Publique **9**
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 Et ils l'ont fait -- je dois leur accorder cela.

2 Vous savez, ils ont cherché aux alentours, et -- mais -- et il y a quelques
3 éléments de l'enquête qu'ils ont menée.

4 Le corps de ma mère a été retrouvé une semaine -- une semaine plus tard
5 par -- par une personne qui organisait des excursions en bateau sur la
6 rivière.

7 MME. WYLDE : Bien. Donc, elle a disparu et une semaine plus tard, on a
8 retrouvé son corps dans la rivière Yukon?

9 MME. STEPHENS : Oui.

10 MME. WYLDE : Est-ce que -- est-ce que quelqu'un a été accusé -

11 MME. STEPHENS : Non.

12 MME. WYLDE : -- de sa disparition, qui a été témoin ou...? Personne?

13 MME. STEPHENS : Pas que je sache.

14 MME. WYLDE : Donc, personne n'a jamais été accusé ou reconnu coupable?
15 Bien.

16 MME. STEPHENS : Ils n'ont jamais suffisamment enquêté pour savoir.

17 MME. WYLDE : Je vous ai entendu faire une sorte de recommandation ou une
18 demande à propos de la GRC, comme des excuses. Pouvez-vous nous dire -- ce
19 que vous entendez exactement par « excuses » et de quelle façon vous
20 aimeriez avoir ces excuses?

21 MME. STEPHENS : Je pense que pour la GRC partout au Canada -- c'est la
22 même histoire. On l'entend encore et encore. Aucune enquête n'a même été
23 amorcée. Ils n'ont pas vraiment fait quoi que ce soit.

24 Il en va de même pour ma mère. Si vous avez la chance d'examiner le
25 rapport, vous constaterez que ce rapport contient beaucoup de questions

Déclaration - Publique 10
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 sans réponse. Aucun suivi n'a été fait. C'était -- le rapport n'a jamais
2 été terminé -- vous savez, juste quelques bribes ici et là. Je pense que -
3 - je pense que ce dont je me plains le plus c'est que le coroner a seulement
4 ...

5 Encore une fois, cela se produit partout. Cela se produit même maintenant,
6 aujourd'hui, alors que ces jeunes vont dans la rivière à Thunder Bay et
7 qu'ils disent « Ah bon! Il s'est passé quelque chose -- ils sont déprimés.
8 Ils se suicident ».

9 Ce sont -- des conneries. Enquêtez.

10 Même dans le cas de ma mère, si ma mère s'est suicidée, alors prouvez-le.
11 Prouvez-le. Ne vous contentez pas de prendre le corps, de faire un rapport
12 d'autopsie qui dit « Et voilà, un autre Indien dans l'eau ».

13 Pas vrai? Ne faites pas cela. Même si elle n'était pas indienne, ne faites
14 cela à personne. Faites le suivi. Donnez certains -- vous savez.

15 MME. WYLDE : Diriez-vous que votre mère avait des pensées suicidaires ou
16 -

17 MME. STEPHENS : Non, non, regardez. Il est fait mention d'une déclaration
18 qui dit qu'elle était, vous savez, contrariée au sujet d'une relation.
19 Cette relation avait pris fin quatre mois plus tôt, et je suis persuadée
20 qu'elle se poursuivait probablement, mais tous les autres rapports
21 précisent que non, c'était une personne heureuse, enthousiaste et -- vous
22 savez...

23 MME. WYLDE : Vous avez également dit que vous souhaiteriez modifier
24 l'identité ethnique de votre mère.

25 MME. STEPHENS : Oui.

Déclaration - Publique **11**
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 MME. WYLDE : Vous en faites la demande?

2 MME. STEPHENS : Oui.

3 MME. WYLDE : D'accord. Son certificat de naissance, les rapports de police
4 et le rapport du coroner la décrivent comme une Caucasienne.

5 MME. STEPHENS : Sur le certificat de décès.

6 MME. WYLDE : Oui. Je vois que vous avez des photos avec vous. Voulez-vous
7 m'en dire plus sur ces photos et les montrer à la caméra, s'il vous plaît?

8 MME. STEPHENS : D'accord. J'ai juste la -- une des dernières photos de ma
9 mère. Je n'en ai pas beaucoup de l'époque juste avant sa mort, mais c'est
10 juste une photo d'elle prise au travail. Elle travaillait dans plusieurs
11 bars ici à Whitehorse. Voici une de mes photos préférées de ma mère. C'est
12 une photo illustrant cinq générations.

13 MME. WYLDE : Pouvez-vous me dire qui est qui?

14 MME. STEPHENS : Vous ne pourrez pas voir, alors...

15 Ici, c'est ma mère.

16 MME. WYLDE : D'accord.

17 MME. STEPHENS : Et sa mère est ici. Et la mère de sa mère est là. Et ici
18 ma ta'a [phonétique], mon arrière-arrière-grand-mère. La petite ici [sic]
19 c'est moi, et là c'est mon frère aîné.

20 MME. WYLDE : D'accord. Combien de frères et de sœurs étiez-vous?

21 MME. STEPHENS : J'ai un petit frère et un frère plus âgé. Je n'ai pas été
22 élevée avec mon frère aîné.

23 MME. WYLDE : D'accord. Pouvez-vous me dire pourquoi vous n'avez pas été
24 élevée avec votre frère aîné?

25 MME. STEPHENS : Il a été élevé par son père, le premier mari de ma mère.

Déclaration - Publique **12**
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 MME. WYLDE : Bien. Pouvez-vous en dire plus aux commissaires sur les
2 talents et les qualités de votre mère?

3 MME. STEPHENS : Je ne connaissais pas bien ma mère. Je suis seulement
4 venue vivre avec elle quand j'avais 14 ans.

5 Elle avait eu des problèmes plus tôt dans sa vie et -- mais c'était une
6 personne résiliente. C'était une femme forte qui a fait tellement pour les
7 autres. Elle prenait toujours soin des autres et elle était là pour eux et
8 -- oui.

9 MME. WYLDE : Pouvez-vous me dire pourquoi vous n'avez pas été élevée par
10 votre maman, que vous n'êtes arrivée qu'à l'âge de 14 ans?

11 MME. STEPHENS : Oui, ma mère est partie -- je suis née en Colombie-
12 Britannique aussi, dans le nord de Vancouver aussi. Ma mère a quitté notre
13 famille et est venue ici, en 1963, en fait.

14 Pour commencer une nouvelle vie. J'ai donc été élevée par mon beau-père.

15 MME. WYLDE : Avec votre jeune frère?

16 MME. STEPHENS : Oui.

17 MME. WYLDE : Bien. Il y a une autre chose que vous aimeriez dire aux
18 commissaires?

19 MME. STEPHENS : Non, je crois -- ai-je oublié quelque chose?

20 Non.

21 INCONNU : Elle est sans voix. Ma sœur est sans voix.

22 MME. WYLDE : J'aurais probablement une dernière question à vous poser,
23 Karin.

24 MME. STEPHENS : Bien sûr.

Déclaration - Publique **13**
Karin Stephens
(Shirley Stephens)

1 MME. WYLDE : Le mandat de la commission est non seulement d'entendre vos
2 histoires, mais aussi de voir comment nous pouvons honorer ces vies, ces
3 femmes et filles. Auriez-vous des suggestions à donner aux commissaires,
4 des idées ou une recommandation à leur faire sur la façon d'honorer votre
5 mère?

6 MME. STEPHENS : Je pense que -- juste en vous assurant que tout ceci ne
7 disparaisse pas, tout ce travail et ces choses des familles, que tout aille
8 quelque part et comme je l'ai dit, j'espère que quelque chose en ressortira.
9 Cela doit cesser. Il s'agit de membres de familles, peu importe leur mode
10 de vie. Ils sont importants pour leur famille; leur vie était importante
11 et n'aurait pas dû être simplement mise de côté et ignorée.

12 Alors, oui, je voudrais voir que ce n'est pas juste fini.

13 MME. WYLDE : Bien, merci, Karin. Autre chose?

14 Des questions? Bien.

15 Pour honorer les protocoles d'échange, parce que vous avez raconté votre
16 histoire aux commissaires et que c'est un cadeau que vous leur donnez, ils
17 voudraient vous remettre un cadeau.

18 Il s'agit de quelques semences qui sont remises à chaque personne qui
19 vient raconter son histoire.

20 Je vous remercie donc de nous avoir raconté votre histoire.

21 MME. STEPHENS : Merci.

22 MME. WYLDE : Et [en langue autochtone].

23 MME. STEPHENS : [En langue autochtone].

24

25 (LA SÉANCE EST SUSPENDUE À 11 h 39)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18

Certification de la sténographe*

Je, Cordia Wong, sténographe officielle de la province de la Colombie-Britannique, Canada, certifie par la présente :

Que j'ai transcrit la séance à partir des enregistrements de la séance qui m'ont été fournis, et que le présent document est une transcription véritable, correcte et exhaustive dudit enregistrement au meilleur de ma connaissance et de mes compétences.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 25^e jour de juin 2017.

Cordia Wong [Pages 1 à 5, 1.21]